

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1835.

Motion d'ordre de M. Du Bus, aîné.

J'ai l'honneur de proposer à la Chambre de décider, 1^o que mardi prochain, au soir, elle s'occupera de la nomination de deux membres et de deux suppléans de chacun des jurys d'examen, en exécution de l'art. 41 de la loi du 27 septembre 1833 ;

2^o Que cette nomination aura lieu à la majorité absolue et par scrutin de liste ;

3^o Que les bulletins seront, à chaque scrutin, remis fermés au président, par chaque membre, au fur et à mesure de l'appel nominal qui sera fait d'après la liste alphabétique, et que le président déposera immédiatement chaque bulletin dans l'urne.

DU BUS, aîné.